



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 11 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier, à 19h36, le Conseil d'Administration du CCAS de REMOUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Ophélie CONCY-LAIR, Vice-Présidente du CCAS,

Nombre de membres du CCAS en exercice :	11
Nombre de membres du CCAS présents :	09
Nombre de Votants :	11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 03 janvier 2024

Présents	Ophélie CONCY-LAIR - Maryvonne GUIBERT - Nicolas BOUCHER - Magali BONNET-AMELINE - Guy CAILLE - Christine ZAKAS – Denis BOSSARD - Dorothée MORIN - Annick CORBINEAU
Absents et excusés	Jérôme LETOURNEAU ayant donné pouvoir à Nicolas BOUCHER, Myriam GERMAIN ayant donné pouvoir à Ophélie CONCY-LAIR
Absent	
Secrétaire de séance	Nicolas BOUCHER

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration. Le quorum est constaté. Nicolas BOUCHER est désigné secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance à 19 h 36 et rappelle l'ordre du jour.

Dorothée MORIN est arrivée à 19H40 et a participé à l'ensemble des votes.

Annick CORBINEAU est arrivée à 19H46 et n'a pas participé au vote du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2023 mais a participé aux votes suivants.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Adoption du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2023
- Situations particulières (Dossiers 2023-10 / 2024-01)

AFFAIRES FINANCIERES

- Préparation du budget
- Demande de subvention APF France Handicap

QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur le repas des aînés et la distribution des colis
- Retroplanning des animations et actions 2024
- Réflexion sur la création d'une permanence CCAS
- Guide logement social

AFFAIRES GÉNÉRALES

D20240111_01 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS en date du 02 novembre 2023

DÉLIBÉRATION

Madame la Vice-Présidente du CCAS, propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 02 novembre 2023.

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à la majorité (10 voix pour) des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 02 novembre 2023.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU ayant donné pouvoir à Nicolas BOUCHER Magali BONNET-AMELINE Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Dorothée MORIN Myriam GERMAIN ayant donné pouvoir à Ophélie CONCY-LAIR Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE Christine ZAKAS Denis BOSSARD	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée

D20240111_02 - Situations particulières – Dossier 2023-10 Aide financière d'un montant de 50 € sous forme de bons alimentaires

DÉLIBÉRATION

Rapporteur Mme CONCY-LAIR,

Le CCAS a reçu une demande d'aide financière pour le compte de Mme ANGIBAUD.

Les Administrateurs du CCAS sont informés des difficultés rencontrées par cette Jeune femme arrivée sur la commune en juillet après une rupture difficile.

Cette personne travaille actuellement comme aide à domicile pour une société et est passée récemment à temps plein. Elle déclare avoir des difficultés à payer toutes ses charges car son salaire à temps partiel sur les mois précédents n'était pas suffisant.

Suite à son emménagement et les charges courantes, elle est trop juste sur ses fins de mois. Le passage à temps plein devrait lui permettre de résorber la situation dans les mois à venir.

Un RDV a eu lieu avec l'assistante sociale d'Aigrefeuille qui l'a renvoyée vers nous car aucune aide

spécifique ne peut lui être apportée via l'EDS.
Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix pour) des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable à l'octroi d'une aide financière sous la forme de bons alimentaires.

DIT qu'il sera remis à Mme ANGIBAUD 1 bon alimentaire d'une somme de 50 €.

AUTORISE le Président du CCAS à émettre ces bons de secours.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU ayant donné pouvoir à Nicolas BOUCHER Magali BONNET-AMELINE Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Annick CORBINEAU Dorothée MORIN Myriam GERMAIN ayant donné pouvoir à Ophélie CONCY-LAIR Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE Christine ZAKAS Denis BOSSARD	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée

D20240111_03 - Situations particulières – Dossier 2024-01 : Aide financière sous forme de bons alimentaires et bons carburants d'un montant de 50 € chacun

DÉLIBÉRATION

Rapporteur Mme CONCY-LAIR,

Le CCAS a reçu une demande d'aide financière pour le compte de Mme BRILLOUET.

Les Administrateurs du CCAS sont informés des difficultés rencontrées par cette femme auto-entrepreneure implantée précédemment sur la commune de St Herblain qui a dû refaire un réseau et créer une nouvelle clientèle sur le territoire.

Elle pensait pouvoir installer son activité à son domicile mais refus du bailleur social et en conséquence perte de salaire importante sur le dernier trimestre 2023.

Elle se forme actuellement pour proposer une nouvelle activité en complément de celle en place avec des opportunités à compter du mois de Mars.

Un RDV pris à l'EDS le lundi 15 janvier

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix pour) des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable à l'octroi d'une aide financière sous la forme de bons alimentaires et bons carburants.

DIT qu'il sera remis à Mme BRILLOUET 1 bon alimentaire et 1 bon carburant d'une somme de 50 € chacun.

AUTORISE le Président du CCAS à émettre ces bons de secours.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU ayant donné pouvoir à Nicolas BOUCHER Magali BONNET-AMELINE Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Annick CORBINEAU Dorothée MORIN Myriam GERMAIN ayant donné pouvoir à Ophélie CONCY-LAIR Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE Christine ZAKAS Denis BOSSARD	0	0

DÉBATS

Madame Dorothée MORIN demande si cette personne ne pourrait pas envisager de prendre un travail salarié en complément de son activité. Madame CONCY LAIR lui répond que c'est une solution qui a été envisagée si l'activité annexe pour laquelle cette personne se forme ne permet pas de stabiliser sa situation financière.

Madame Maryvonne GUIBERT: souhaite connaître les raisons de son installation sur Remouillé. Madame CONCY LAIR explique qu'elle était sur liste d'attente pour un logement social et une proposition lui a été faite par un bailleur sur notre commune.

D20240111_04 – Affaires financières – Budget 2024 – baisse de la subvention de fonctionnement versée par le budget général au budget CCAS

DÉLIBÉRATION

Rapporteur Mme CONCY-LAIR,

Le CCAS a souhaité revoir à la baisse le montant de la subvention de fonctionnement accordé par le budget général au budget CCAS. En effet, au vu des réalisations du budget précédent et des envies et objectifs des membres du CCAS, la somme de 6000 € attribuée l'année dernière ne leur semble plus en

cohérence avec
Le prévisionnel 2024.

En conséquence,

Et sur proposition de Madame la Vice-présidente,

Il est proposé à l'assemblée de revoir à la baisse le montant de la subvention de fonctionnement du budget général vers le budget CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix pour) des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable pour demander une subvention de fonctionnement au budget général d'un montant de 5 000 €.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2024 si cette subvention est accordée.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU ayant donné pouvoir à Nicolas BOUCHER Magali BONNET-AMELINE Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Annick CORBINEAU Dorothée MORIN Myriam GERMAIN ayant donné pouvoir à Ophélie CONCY-LAIR Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE Christine ZAKAS Denis BOSSARD	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée

D20240111_05 – Report de la demande de subvention de l'association AFP France Handicap

DÉLIBÉRATION

Rapporteur Mme CONCY-LAIR,

Le CCAS a reçu une demande de subvention de l'association AFP France Handicap.

Après étude du dossier de demande de subvention, les Administrateurs du CCAS estiment qu'il leur manque des éléments pour décider de l'octroi ou non d'une subvention.

En conséquence,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Il est proposé de reporter ce point à une prochaine assemblée.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix pour) des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable au report de la demande de subvention de l'association AFP France Handicap.

DIT que ce point sera remis à l'ordre du jour du conseil d'administration du 21 mars 2024.

VOTES

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jérôme LETOURNEAU ayant donné pouvoir à Nicolas BOUCHER Magali BONNET-AMELINE Nicolas BOUCHER Ophélie CONCY-LAIR Annick CORBINEAU Dorothée MORIN Myriam GERMAIN ayant donné pouvoir à Ophélie CONCY-LAIR Maryvonne GUIBERT Guy CAILLE Christine ZAKAS Denis BOSSARD	0	0

DÉBATS

Aucune question n'est posée

QUESTIONS DIVERSES

➤ Retour sur le repas des aînés et la distribution des colis

Retour sur l'organisation :

- Pour toucher plus de personnes la commission propose de réfléchir à abaisser l'âge à 70 ans et de changer le nom du repas.
- La logistique et l'organisation ont très bien fonctionnés, la réunion dédiée une semaine avant l'évènement est à conserver dans le process pour permettre de lever les derniers points d'incertitude.
- Pour anticiper l'organisation et solliciter les prestataires le plus tôt possible il sera nécessaire de travailler en commission dès le mois de Mai.
- Il faudra également s'assurer de la justesse de la liste des personnes concernées pour diffuser au mieux les invitations et communiquer dès le mois de septembre (Bulletin Municipal).

Retour sur le repas :

- L'apéritif préparé en format toasts a apporté un côté festif et a été relativement simple à préparer = Format à conserver pour les futurs repas.

- Globalement le repas a été plutôt apprécié, quantité suffisante, très peu de restes. Le gratin et les desserts étaient un peu moins qualitatifs. Dorothée MORIN en a fait un retour au boucher de Remouillé.
- Il est resté beaucoup de pain, l'estimation des quantités faite par le boulanger tenait compte du fait qu'il s'agissait d'un plat en sauce.
- Trop de bouteilles de vin ont été ouvertes, il faudra réfléchir à assurer un service au verre pour le vin rouge pour limiter la perte.
- La mise en assiette, le service et le débarrassage se sont très bien déroulés = A noter le trop grand nombre de personnes à servir, pour équilibrer la tâche au sein des intéressés la commission propose de réfléchir sur un format d'équipes par tables ou par plats.

Retour sur l'animation :

- Animation appréciée mais semblait moins « préparée » que l'année dernière.
- La commission propose de partir sur un nouveau prestataire pour le repas 2024. K. ZAKAS soumet de se rapprocher de l'animateur qui est intervenu à l'EHPAD d'Aigrefeuille.
- Beaucoup d'aînés ont chanté tout au long de l'après-midi : Il serait nécessaire de refaire les reliures des cahiers de chants qui sont très abimées.

Retour sur les colis

- Colis copieux et très qualitatifs
- Prestataire réactif

Madame GUIBERT demande si des remarques ont été faites du fait qu'il ne s'agisse pas de produits locaux (cf. polémique au sein du conseil municipal d'Aigrefeuille sur Maine concernant leur propres colis). Réponse de Madame CONCY LAIR : Aucun retour de cette nature à ma connaissance.

Retour sur les ressentis des bénéficiaires

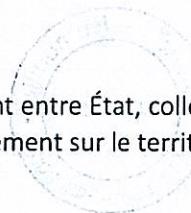
- 2 remerciements de bénéficiaires reçus
- Certaines personnes ont du mal à comprendre pourquoi elles reçoivent un colis => Il faudra mieux communiquer sur ce point, un article sur le bulletin municipal de Mars pourrait être préparé.

➤ Retroplanning des animations et actions 2024

- THÉ DANSANT ? => juin 2024
- VACANCES SENIORS => septembre 2024
 - 14 retours positifs à la suite du questionnaire distribué pendant le repas des aînés
- SEMAINE BLEUE => 30 septembre au 06 octobre 2024
- REPAS DES AINES => dimanche 01 décembre 2024

➤ Guide logement social

C'est l'aboutissement d'un travail mené conjointement entre État, collectivités territoriales, bailleurs, associations, pour viser à refondre la politique du logement sur le territoire.



Aujourd'hui, lancement officiel de l'observatoire habitat-logement en Loire-Atlantique.

Outre la réalisation d'enquêtes qualitatives, cet observatoire se matérialise par un outil en ligne de partage de données. Croisant de multiples sources statistiques, il vise à penser conjointement les enjeux de production de logements et d'accompagnement social. Il offre une cartographie des besoins des ménages à l'échelle départementale, intercommunale et communale. Cet outil permettra par exemple de nourrir les plans locaux de l'habitat (PLH) des intercommunalités à partir d'informations relatives au sans-abrisme et au mal-logement, en vue de résorber ces phénomènes.

Mise à disposition d'un guide du logement produit par le département :

Le guide logement vise à contribuer à la bonne connaissance et à la juste mobilisation des différents outils d'accompagnement des personnes (ex : demande de logement social, contingent, prévention des expulsions, lutte contre la précarité énergétique...)

Téléchargement du guide : https://www.loire-atlantique.fr/44/habitat-logement/guide-logement-d-abord-edition-2023/c_1453531

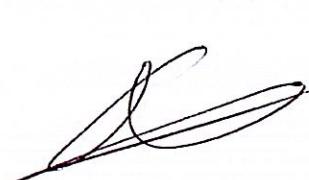
➤ Prochains conseils d'administration du CCAS

2024
11-janv
21-mars
02-mai
04-juil
05-sept
07-nov

FIN DE LA SEANCE à 21h53

Fait et délivré en séance,
Les jour, mois et an que dessus
Remouillé, le 16 janvier 2024

La Vice-Présidente, Ophélie CONCY-LAIR



LE secrétaire de séance, Nicolas BOUCHER

